



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Aides

Question écrite n° 282

### Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les aides compensatoires aux surfaces cultivées et au cheptel. Il lui demande de bien vouloir lui préciser, eu égard à la déclaration générale du Gouvernement prononcée par le Premier ministre à l'Assemblée nationale le jeudi 8 avril dernier, s'il envisage de modifier le régime actuel des aides compensatoires susmentionnées. Il s'inquiète également de l'extrême complexité de la constitution des dossiers administratifs nécessaires pour solliciter ce type d'aide. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait en outre savoir, au nom de nombreux agriculteurs sarthois, si des mesures de simplification de ces documents administratifs seront prochainement mises en œuvre.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est très sensibilisé à la simplification des formalités administratives pour percevoir les compensations liées à la nouvelle PAC. Les agriculteurs ont en effet besoin que ces aides soient versées très rapidement, ce qui implique que le délai ne soit pas différé à l'excès. Il est tout à fait exact qu'ils sont confrontés à des situations nouvelles, et les sondages effectués montrent qu'il y a du retard dans la remise des dossiers. Des instructions ont déjà été données pour que le délai soit prorogé jusqu'au 14 mai ; mais si les intéressés ont rempli les formalités plus rapidement, les dossiers seront globalement traités plus vite. Le Gouvernement a également décidé, à titre transitoire pour cette année, de rendre facultative la remise, à l'administration, du plan de localisation du gel, de même que la description parcellaire de l'exploitation. Enfin, il a demandé qu'une réflexion soit menée afin de simplifier la constitution des dossiers, par une réduction du nombre des demandes à établir et un regroupement des formulaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Geveaux Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 282

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 avril 1993, page 1239

**Réponse publiée le :** 9 août 1993, page 2416